

**Commune de Favières
Département de la Somme**

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 9 décembre 2024 à 19H

Salle du Conseil

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 19 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 4 décembre 2024, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TAECK Guy, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Présents : MM. TAECK Guy, GARBE, Laurent, SMETS Hervé, TELLIER Pascal, BERZIN Pascal, Mme DESMOLINS Valérie, Mme SOHET Michèle, M. MARO Jean-Matthieu

Excusés : MM. PERISSET Gaël, CAFFIER Pierre, BETHOUART Yann

Pouvoirs : M. CAFFIER Pierre donne pouvoir à M. TAECK Guy, M. PERISSET Gaël donne pouvoir à M. SMETS Hervé, M. BETHOUART Yann donne pouvoir à M. MARO Jean-Matthieu.

Nombre de votants : Le quorum est atteint (8 membres physiquement présents sur les 11).

Rédaction du procès-verbal : M. MARO Jean-Matthieu est désigné secrétaire de séance.

Comment lire ce procès-verbal ?

INTITULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :
Présente l'ordre du jour tel qu'écrit par M. le Maire dans la convocation.

Retranscription des débats du Conseil municipal :

Retrace les débats qui ont suivi.

0. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17/10/2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024.

À la suite de l'approbation du PV, M. Jean-Mathieu MARO demande à M. Guy TAECK si ce dernier revient sur ses déclarations de la séance précédente. M. Guy TAECK avait en effet accusé M. MARO de faire des "manoeuvres" en Préfecture pour faire "dégager" M. Pierre CAFFIER du Conseil Municipal.

M. MARO indique qu'il s'est entretenu avec M. CAFFIER, et que ce dernier réfute avoir tenu de tels propos.

M. TAECK : "Bon, alors c'est qu'on considère qu'il ne l'a jamais dit."

M. MARO réplique : "Oui mais parcontre vous, vous l'avez dit. Et c'est de la diffamation."

M. TAECK : "Je dirais que j'ai été trompé dans cette affaire."

M. MARO : "Vous avez été trompé par M. CAFFIER ?"

M. TAECK : "Oui oui, je l'ai eu au téléphone."

M. MARO : "Et il vous a trompé ?"

M. TAECK : "C'est moi qui ai mal compris."

M. MARO : " Vous aimeriez peut-être revenir sur ces propos alors ?"

M. TAECK : "Oui, à partir du moment où ça ne s'est pas passé comme ça, oui. Et de toute façon on n'en sait pas plus."

M. MARO : "On aurait pu s'attendre à un petit peu plus de votre part."

M. TAECK : "Bon, c'est bon, il n'y en a pas d'autres ?"

M. TELLIER déclare que les propos de M. le Maire sont quand même graves.

M. TAECK : "On ne vous a jamais raconté d'histoires, à vous ?"

M. TELLIER : "Quand je dis des choses, j'essaye de m'assurer que c'est vraiment fondé."

M. TAECK : "Je faisais confiance."

Mme DESMOLINS s'interroge sur cette confiance : "M. CAFFIER vous donne quand même pouvoir aujourd'hui.", et ajoute qu'elle s'attendait à des excuses.

M. TAECK : "Admettons que je regrette d'avoir fait ces choses-là parce qu'effectivement, apparemment ce n'est pas tout à fait ça. [...] On va passer à des choses plus sérieuses."

Plusieurs élus restent choqués par les propos tenus par M. le Maire, sa manière de minimiser ses déclarations, et déplorent ce comportement.

1. Décision Modificative Budget n°1

INTITULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :

La somme de la ligne de trésorerie ayant été versée vendredi 29 novembre à la perception, il y a lieu maintenant de prendre une décision modificative pour faire apparaître cette somme dans notre budget afin de pouvoir mandater les factures

DM proposée à la Perception :

Section Fonctionnement :

Recette F : + 150 000 € compte 7624

Dépense F : - 150 000 € compte 023

Section investissement

Recette I : + 150000€ compte 021

Dépense I : - 150000 € compte 2131

M. TAECK : " Donc après, comme je ne me suis pas occupé personnellement de cette affaire, j'ai bien compris le fonctionnement, mais Sandrine va vous expliquer exactement les détails."

Mme BIGET : "Donc en fait, la somme de 150 000 euros, elle a été versée à la trésorerie le 29 novembre. Et afin de pouvoir l'intégrer dans un budget, il y a certaines clauses à respecter et notamment, afin que le budget soit le plus sincère possible, trouver cet argent dans les comptes qui ont été ouverts au budget primitif."

Une réétude des factures a été faite, il y en a une qui a pu être payée, il reste 128 000 euros à payer aux entreprises.

Donc pour ce faire, on a regardé les recettes qu'on avait reçues en plus de celles qui avaient été prévues au budget primitif et on a regardé dans les dépenses, ce qui n'a pas été dépensé, pour pouvoir arriver à la somme de 128 000 euros."

Il est fait mention d'une subvention pour la porte de la chapelle du Hamelet, plusieurs élus demandent pourquoi cela vient dans le budget de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Mme BIGET : "Dans le budget, les bâtiments ne sont pas individualisés, ça arrive en plus sur le compte 138."

M. TAECK : "Si vous voulez, quand on fait le budget, on ne peut pas savoir dans l'année ce qui va se passer, on va avoir des subventions et elles n'apparaissent pas. Donc là, comme il faut les faire apparaître comme rentrée d'argent, c'est pour ça qu'il y a cette explication."

Mme BIGET : "Et là, c'est moi qui vous dis que ça vient de la porte de la chapelle parce que vous ne le savez pas, c'est une information complémentaire."

Après avoir fait le bilan des sommes récupérées dans la section d'investissement, Mme BIGET continue : "Et donc, pour arriver à la somme des 128 000 euros, il fallait encore 79 093 euros qu'on va prendre dans la section de fonctionnement."

Mme BIGET fait la liste des recettes imprévues au budget sur la section de fonctionnement.

M. MARO : "Pourquoi on a pris les 150 000 €, alors qu'on ne va pas avoir besoin de tout ? Si je comprends bien, on n'a pas besoin des 150 000 € pour payer les travaux."

En effet, la ligne de 150 000€ pouvait être déployée au fur et à mesure, et donc éviter des frais, les intérêts, pour la commune.

Mme BIGET : "Non. Oui, non. C'est parce qu'avec le jeu d'écriture, on est obligé de trouver l'argent au plus serré. Et en fait, il restait 62 000 € sur le compte courant de la commune, plus toutes les recettes qu'on a eues. Et donc en fait, maintenant, il ne me manque que 128 000 €."

Mme BIGET fait la liste des montants non utilisés et donc récupérables sur la section de fonctionnement.

M. TELLIER : "Quid des 150 000€ ?"

Mme BIGET : "Ils sont remis dans le fond de roulement de la commune sur le compte courant en fait. Ils n'apparaîtront pas dans le budget. Par contre, au 31

décembre, quand il y aura le total, il restera sûrement, je sais pas, peut-être 50 ou 60 000 € d'excédent de fonctionnement à reporter."

Mme SOHET : "Le fait d'avoir utilisé la totalité des 150 000 €, la conséquence est qu'on va payer les intérêts sur la totalité. Alors qu'on imaginait au départ, prendre au fur et à mesure ce dont on a besoin pour justement limiter les intérêts."

Mme DESMOLINS : "Pourquoi avoir pris ces 150 000€ au lieu de faire comme on avait dit au départ, et de ne prendre que ce dont on avait besoin ?"

Mme BIGET indique que M. le Maire a demandé à ce que l'intégralité de la somme soit débloquée. Les élus demandent pourquoi.

M. TAECK : "Oui, c'était plus simple. [...] On ne savait pas où on en était exactement personnellement. On a récupéré de l'argent mais on ne savait pas trop ce qu'on pouvait récupérer."

Mme DESMOLINS : "Et on ne pouvait pas faire ces comptes-là avant de tout débloquer ?"

Mme BIGET revient sur le calendrier et ce qui a été fait depuis le dernier conseil.

M. MARO : "On est d'accord qu'il restait 128 000€ de factures à payer pour 2024. Avec l'acompte de DETR qui n'était pas prévu il nous manquait 90 000€ pour payer les factures. Vous avez trouvé 26 500€ en plus dans d'autres lignes qui n'ont pas été utilisées. Du coup, j'ai l'impression qu'il ne nous manquait que 64 000€ environ pour payer les factures en 2024. Et donc, sur le prêt, ne prendre que 64 000€."

Mme BIGET : "Non, ça ne marche pas comme ça en fait."

M. MARO : "Du coup, je ne comprends pas où l'argent va..."

Mme SOHET : "Les factures qui restent à payer [en 2024], on les connaît."

Les élus s'étonnent donc que l'intégralité du prêt ait été débloqué dans la mesure où la somme à payer était connue, et redemandent donc à M. TAECK, pourquoi il a fait le choix de débloquer les 150 000€.

M. TAECK : "Là, on ne parle que des factures de l'église pour l'instant. Il va y avoir aussi peut-être d'autres factures en dehors de l'église à payer."

M. MARO : "Mais pas avec ce prêt normalement !"

M. TAECK : "Je vais vous donner un exemple très facile. On a acheté le macadam. La décision a été prise très vite pour pallier les trous des routes, etc. Ça représente des sous. Ce n'était pas prévu."

Mme DESMOLINS demande à Mme BIGET si dans la ligne de budget pour le macadam, il y avait encore suffisamment d'argent. Mme BIGET répond que oui.

Mme DESMOLINS : "Donc on l'avait cet argent. C'était budgété. Donc ça n'a rien à voir avec les 150 000€."

M. TAECK : " C'était un exemple. Je vous ai dit que c'est un exemple."

Mme DESMOLINS : "Ce n'est pas un bon exemple. Excusez-moi. On avait l'argent [pour le macadam]."

M. TELLIER : "Il y a un suivi budget. Vous n'avez pas un visu tout de suite en regardant ? Sachant, je ne sais pas, s'il y a 10 000 euros prévus pour la voirie. Depuis le début de l'année, on en a dépensé 7 000. Il nous reste 3 000. On sait ce qu'il nous reste. Non ?"

Mme BIGET donne quelques explications supplémentaires sur le fonctionnement du budget et des comptes de la commune.

M. MARO : "Donc du coup, avec les informations que vous nous donnez, je ne comprends pas la décision de M. Le Maire de débloquer les 150 000€."

M. TAECK : "Mais bien sûr, M. MARO. C'est vous qui êtes le meilleur."

Mme DESMOLINS : "M. TAECK, c'est quand même sérieux... C'est l'argent de la commune, c'est sérieux."

M. TAECK : "Ça fait 10 ans. Vous pouvez regarder les résultats sur les 10 dernières années. On a jamais eu de soucis."

Mme DESMOLINS demande à nouveau pourquoi avoir débloqué l'intégralité du prêt.

M. TAECK esquive : "Vous avez raison."

[...]

M. MARO : "On avait dit que l'intérêt de cette ligne de trésorerie, c'était de pouvoir tirer l'argent au fur et à mesure. Ça offrait une flexibilité et le but, c'était de minimiser les intérêts qu'on allait payer. En faisant le choix de tirer les 150 000€ d'un coup, vous faites courir les intérêts, en fait. [...] Il y a sûrement une

très bonne raison... autre que de dire que Mme Desmolins a raison et que moi, je suis le meilleur... car à part ça, on n'entend aucune explication."

Les débats se poursuivent et les élus demandent à ce que la partie non utilisée du prêt soit remboursée rapidement.

M. TAECK, s'adressant à M. MARO : "Vous savez certainement mieux que moi puisque c'est vous qui avez négocié avec le Crédit Agricole."

M. MARO : "Non, ce n'est pas moi qui ait négocié avec le CA. Mais pourquoi pas un mensonge de plus."

M. TAECK : "Oui, peu importe." M. TAECK indique ensuite que si on peut rembourser cette partie non utilisée pour les travaux, ce sera fait.

La discussion s'oriente vers la subvention de la Région [le conseil ayant découvert précédemment que cette subvention n'avait jamais été validée officiellement]. M. TAECK devait reprendre contact avec son "interlocuteur".

M. MARO : "Pour les travaux de l'église, concernant la subvention de la Région, est-ce qu'on a eu des nouvelles ? Parce que vous deviez reprendre contact, il y avait un nouvel interlocuteur qui devait vous rappeler."

M. TAECK indique que le dossier de demande de subvention est complet et Mme BIGET indique que la réponse sera donnée le 3 avril 2025, mais que le montant risquait d'être revu à la baisse à 125 000€.

Il est temps de passer au vote.

De nombreux élus expriment leur mécontentement sur la manière dont l'affaire est gérée, et décident de s'abstenir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent pour la Décision Modificative de Budget n°1.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (Mme Valérie DESMOLINS, Mme Michèle SOHET, MM. Hervé SMETS, Pascal BERZIN, Pascal TELLIER, Yann BETHOUART, Jean-Matthieu MARO)

POUR : 4 (MM. Guy TAECK, Gaël PERISSET, Laurent GARBE, Pierre CAFFIER)

2. Informations et questions diverses

Recensement

M. TAECK indique que la Mairie a reçu 4 candidatures, et que le choix s'est porté sur une personne qui avait déjà travaillé comme stagiaire à la mairie de Favières.

Encaissement

M. TAECK fait part d'un encaissement de 20€ par chèque pour 4 pots de miel.

Heures de l'agent d'entretien

M. TAECK indique qu'un vote sera proposé au prochain Conseil Municipal pour statuer sur ce point. Il indique qu'il proposera un retour du temps de travail à 10 heures par semaine.

Mme DESMOLINS fait la remarque suivante : "Si je peux me permettre vous dites "à la demande de certains élus une proposition de réajustement d'horaire" mais c'est vous qui l'avez proposé, pas nous."

M. BERZIN confirme.

Demande de subvention de "Favières en Forme"

M. TAECK indique que la demande de subvention pour "Favières en Forme" n'est plus d'actualité depuis la dernière réunion des associations. Représentée par leur présidente, Mme Corinne Porquet a dit que cette subvention n'était plus nécessaire pour cette saison.

Mme SOHET s'étonne : "Attendez, excusez-moi mais Favières en Forme nous a remis une demande. J'ai voulu vous la donner le jour de la réunion, mais vous n'avez pas voulu, vous avez dit non, ce n'est pas le lieu..."

Mme SOHET continue : "Nous avons rencontré le bureau de Favières en Forme, Valérie, Pascal et moi. Je vous ai fait le compte-rendu, je l'ai envoyé à tous les membres du conseil et à vous M. le Maire. Et dedans, il avait été bien précisé que Favières en Forme souhaitait avoir une subvention exceptionnelle de 500€ pour pouvoir clôturer leur exercice."

M. TAECK s'engage à mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Commission d'urbanisme

M. TAECK indique qu'il n'y a pas grand chose, qu'il n'y a rien de décidé encore au niveau de la communauté de communes. Il ajoute que le PLUiH est en cours de révision. Qu'en 2025, il y aura un changement important puisque l'instruction des dossiers sera faite par d'autres structures. Ce n'est plus ici que ça va être décidé.

Mme DESMOLINS : "Oui mais pour l'instant c'est ici donc en attendant on peut avoir une commission d'urbanisme."

M. MARO : "M. le Maire si je comprends bien sous prétexte qu'il y a un PLUiH en cours d'élaboration, vous ne voulez pas qu'on procède à un vote pour créer une commission d'urbanisme alors que plusieurs élus le demandent ?"

M. TAECK s'engage à mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Distribution des jouets de Noël et colis des Aînés

M. TAECK indique que les jouets sont là, et que Mme SOHET est chargée d'organiser la distribution.

Mme DESMOLINS demande : "J'ai une petite question M. TAECK sur la distribution des colis pour les aînés. Il y a un comité qui gère, comme pour les jouets de Noël ou le Téléthon. Nous n'avons pas été informés de la date. Et nous n'avons pas été invités non plus pour distribuer. J'aurais bien aimé participer et distribuer les colis aux aînés de la commune."

M. TAECK : "J'ai déjà des personnes mais vous pouvez venir aussi. [...] J'ai des gens qui travaillent avec la Mairie et qui prennent leur voiture et qui payent leur carburant."

Mme DESMOLINS : "Mais ce que je ne comprends pas c'est pourquoi vous organisez ça et vous faites ça finalement dans votre coin sans nous en parler ? En plus il y a un comité pour ça aussi."

M. TAECK : "Un comité ?"

Mme DESMOLINS répond qu'il s'agit du même comité qui organise la distribution des jouets pour les enfants.

M. TAECK : "Non, je n'ai pas de comité. Quel comité ?"

On entend "Comité des fêtes", mais il ne semble pas que ce soit le nom exact.

M. TAECK rebondit : "Qui fait partie du comité des fêtes ?"

Mme DESMOLINS : "Il y a Pascal, Michèle et moi."

M. TAECK : "Et vous faites partie du comité des fêtes ?"

Mme SOHET : "Oui sauf que vous ne nous avez toujours pas réunis pour qu'on puisse désigner le rapporteur et vice-président."

M. TAECK : "Franchement sur les listes je n'ai jamais vu le comité des fêtes."

Mme DESMOLINS : "Vous jouez sur les mots."

M. TAECK : "Vous avez été choisis quand ?"

Mme DESMOLINS : " Il y a un comité consultatif sport, loisirs et culture. Dans ce comité il y a Michèle SOHET, Valérie DESMOLINS, Pascal Tellier et on avait même rajouté Mme Reine."

M. TAECK : "Comité des fêtes ?"

Mme SOHET : "Ça ne s'appelle pas comité des fêtes."

M. TAECK : "Ah !"

Mme DESMOLINS : "Vous ne l'avez pas appelé comité des fêtes. Mais quand on vous a demandé ce qu'il y avait dedans, vous nous avez bien dit que dedans il y avait le 14 juillet, les jouets de Noël, le Téléthon, le repas des aînés, le colis des aînés. Vous nous l'avez dit en réunion."

M. TAECK : "Je n'ai jamais entendu le mot fête."

M. TELLIER : "Parce que tu en as un comité des fêtes ?"

M. TAECK : "Non."

Mme DESMOLINS : "C'est un comité consultatif pour les loisirs et la culture. Nous on vous dit fêtes."

M. TAECK : "C'est pas la même chose."

M. MARO : "Je pense que M. TAECK veut nous expliquer qu'il veut faire les choses tout seul : il fait des comités qu'il ne réunit pas, il joue sur les mots... c'est malin..."

Mme DESMOLINS : "Mais finalement vous voulez tout faire tout seul et après vous nous dites que vous êtes débordé. Mais finalement il y a plein de choses que les conseillers ou d'autres personnes rattachées au comité pourraient faire."

M. TAECK demande à ce qu'on vienne le voir en mairie.

Mme DESMOLINS : "Non mais vous vous moquez, on est venu vous voir pour le faire. On est allé acheter des jouets de Noël avec Michèle. Vous voulez qu'on rentre dans les détails ?"

M. MARO : "M. TAECK quelle est votre réponse ? C'est que du coup ce comité loisirs, culture et sport n'a rien à voir avec l'organisation des fêtes ?"

Mme SOHET, en parlant de la première partie du mandat de M. TAECK : "Oui, c'est comme ça que cela se passait."

M. MARO : "Du coup M. TAECK ce comité il sert à quoi ?"

M. TAECK esquive : "Oui, vous avez raison."

Les élus se plaignent qu'aucune commission ni comité n'a encore été réuni ne serait-ce que pour élire les vice-présidents.

Entretien des rivières, fossés, voirie, arbres...

Les élus signalent que rien n'a été fait pour les arbres (appartenant à des privés) dangereux pour la voie publique.

Ils signalent également le problème récurrent de la rivière au niveau du Moulin du Pêtre.

M. TAECK indique ne pas avoir envoyé de lettres pour les arbres, et ne pas avoir eu de retours pour les curages.

Site internet de la Mairie et communication

M. MARO indique qu'après avoir échangé avec M. Caffier, ce dernier lui avait fait comprendre qu'il n'avait plus trop le temps de s'occuper du site internet.

M. MARO continue : "Madame SOHET s'était portée volontaire pour reprendre en main le site web. Je suis volontaire aussi pour l'aspect plus technique, c'est-à-dire poster les PV, etc. Est-ce que, dans la mesure où M. Caffier n'a plus le temps pour s'occuper du site, pourrions-nous reprendre la main avec Mme SOHET ?"

M. TAECK répond que non, que M. Caffier, le fait très bien.

Mme DESMOLINS : "Non, il n'a plus le temps de le faire, il vient de le dire."

M. TAECK : "Moi, j'ai eu au téléphone deux, trois fois, il m'a jamais dit ça, je lui ai posé la question."

M. MARO : "Peut-être que ce serait bien qu'il vienne une fois en Conseil pour qu'on puisse en parler. Ce serait peut-être le plus simple, en fait. Parce que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup d'incompréhensions entre vous dernièrement."

Il est à noter que la dernière actualité postée sur le site de la Mairie concernant le village (hormis le message concernant l'état de catastrophe naturelle) concerne la parade de Noël de décembre 2021.

M. TAECK : "Ce que je regarde très bien, c'est qu'il fait bien son travail au niveau du panneau."

M. MARO : "Puisqu'on parle du panneau, est-ce que ce serait possible, du coup, sur le panneau d'afficher systématiquement les manifestations, les réunions de conseils municipaux, etc. ?"

M. TAECK : "Oui, on peut le faire."

La discussion s'oriente ensuite vers le bulletin municipal, "Le Lien".

M. MARO : "J'ai d'autres questions au niveau du "Lien", sur le dernier numéro, il y a plusieurs choses. C'est vous le directeur de la publication M. le Maire ?"

M. TAECK : "Oui."

M. MARO : "Il y a des photocopies qui viennent de Que Choisir ou je ne sais quel magazine."

M. TAECK : "Peut-être, oui."

M. MARO demande si M. TAECK a eu les autorisations de la part du magazine pour ces photocopies.

M. TAECK : "Oui. Je ne les ai pas demandées, mais bon..."

M. MARO : "Oui, donc vous n'avez pas les autorisations."

M. TAECK : "Vous voulez me mettre en prison ?"

M. MARO : "Si quelqu'un qui travaille chez Que Choisir lisait ça... enfin c'est interdit de faire ça, vous le savez. C'est juste que je trouve ça dommage de mettre potentiellement la commune en péril."

M. TAECK : "La commune, ce ne sera pas la commune, c'est moi."

M. BERZIN : "Il y a la moitié des pages qui sont illisibles. Il ne fallait pas le distribuer."

Mme DESMOLINS s'étonne que cela n'ait pas été contrôlé avant d'en imprimer 270 exemplaires et de les distribuer. Les élus déplorent le gâchis d'argent et de temps.

M. MARO demande la création d'une tribune d'opposition.

M. TAECK décide de lever la séance malgré d'autres questions en suspens, comme :

- l'éclairage sur le parking de la mairie
- les décorations de Noël dans le village
- l'accès personne à mobilité réduite (PMR) dans l'église qui semble ne pas être assez large.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H46.

Pour extrait certifié conforme,

à Favières, le 05-02-2025.

Le secrétaire de séance,

MARO Jean-Matthieu



Le Maire,

TAECK Guy

